**Direction de l’Appui à la Performance**

ANNEXE 2

Dossier de candidature pour les projets de télé-expertise

(format à utiliser impérativement pour être éligible – la version modifiable est disponible en téléchargement à partir du site internet de l’ARS)

TELEMEDECINE

APPEL A PROJETS TELEMEDECINE 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LES PROJETS DE TELE-EXPERTISE

A TRANSMETTRE A L’ARS AU PLUS TARD LE 24 JUIN 2022

A L’ADRESSE : [ars-normandie-esante@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-esante@ars.sante.fr)

**Informations sur la structure qui sera destinatrice des financements pour l’ensemble des partenaires du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination de la structure |  |
| N° FINESS |  |
| N° SIRET |  |
| Adresse complète de la structure |  |
| Nom, titre et coordonnées (mail, téléphone) de la personne responsable de la structure |  |
| No, titre et coordonnées (mail, téléphone) du référent médical de la structure |  |
| N° IBAN (à fournir impérativement en document complémentaire) |  |

# Partie 1 – Présentation du projet et des partenaires associés

Merci de présenter de façon synthétique le projet proposé :

* présentation de l’activité de télé-expertise
* liste exhaustive et statut des partenaires associés (structures ou PS requérants et requis)
* description du processus de prise en charge
* conformité règlementaire (§2.3 du cahier des charges de l’appel à projets)
* présentation des solutions techniques retenues
* modalités d’alimentation du DMP (Mon Espace Santé) et d’utilisation de la MSSanté

# Partie 2 – Planning prévisionnel de mise en œuvre

Merci d’intégrer un planning prévisionnel de mise en œuvre du projet avec les grandes étapes organisationnelles et techniques.

# Partie 3 – Budget prévisionnel du projet et plan de financement

Merci de présenter le budget prévisionnel du projet ainsi que ses modalités de financement. L’activité de télé-expertise étant maintenant intégrée dans le droit commun, le financement des actes ne doit pas être intégré dans le budget prévisionnel.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Souhaitez-vous apporter des compléments d’information (descriptif plus détaillé du projet, …) ?

IBAN de la structure (à insérer dans ce document en format original) :

Tel que l’ARS le propose dans l’appel à projets (AAP), je confirme que ma structure porte le projet de télé-expertise présenté dans le présent dossier de candidature, en lien avec les partenaires associés au projet, et s’engage à prendre en charge les compléments financiers qui y sont indiqués.

Date, nom, prénom, cachet et signature

du responsable juridique de la structure porteuse du projet